

Abonnement annuel Ferrovia Monte Generoso - Conditions générales

Conditions

- L'abonnement annuel est une carte nominative, personnelle et non transférable.
- Il permet un nombre illimité de voyages pendant la période de validité et d'ouverture de la Ferrovia Monte Generoso.
- Le personnel de la Ferrovia Monte Generoso se réserve le droit d'effectuer des contrôles et de demander une pièce d'identité.
- En cas de perte ou de vol, l'abonnement peut être remplacé contre le paiement de CHF 20.00.
- Aux présentes conditions s'applique exclusivement le Droit suisse. Les litiges éventuels seront tranchés par le Tribunal de Mendrisio.

Utilisation

- L'abonnement ne peut être utilisé que pour des trajets réguliers sur le train électrique à crémaillère selon l'horaire officiel www.montegeneroso.ch/horaires
- L'abonnement n'est pas cumulable avec les promotions, les forfaits et les événements.
- L'abonnement vélo annuel ne garantit pas une place dans le «wagon de marchandises». Les réservations sont toujours les bienvenues.
- Pour les parapentistes, le sac à dos est chargé sur le «wagon de marchandises» et ne peut pas être embarqué à bord du train.